3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du président du conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-37 du code de commerce /

Le rapport du président du conseil d'administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce rend compte, pour l'année 2013, des informations relatives à la composition du conseil d'administration et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, des éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du président-directeur général, des principes et règles applicables à la détermination des

rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Ce rapport a été préparé par le président du conseil d'administration sur la base des contributions de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions administrative et financière mais aussi juridique, du comité d'audit et des risques, du comité des nominations et des rémunérations et du secrétaire général.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 23 avril 2014.

3.1. Déclarations sur le gouvernement d'entreprise

La Société a confirmé que le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que révisé en juin 2013 constitue le code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère volontairement au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible sur les sites internet de l'AFEP (www.afep.com) et du MEDEF (www.medef.com).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et à l'article 25.1. du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la Société considère que, sauf exceptions pour lesquelles des explications compréhensibles, pertinentes et circonstanciées sont fournies dans le tableau de synthèse ci-dessous, la Société se conforme aux recommandations dudit code.

10.4 L'évaluation du conseil d'administration

« Il est recommandé que les administrateurs non exécutifs se réunissent périodiquement hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. Le règlement intérieur du conseil d'administration devrait prévoir une réunion par an de cette nature, au cours de laquelle serait réalisée l'évaluation des performances du président, du directeur général du ou des directeurs généraux délégués et qui serait l'occasion de réfléchir à l'avenir du management.»

Lors de la réunion du conseil d'administration du 28 août 2013, les administrateurs ont décidé, hors la présence du président-directeur général, d'augmenter sa rémunération demeurée inchangée depuis 2007 et ont ainsi indirectement statué sur la performance du président-directeur général. Toutefois, le principe de ces réunions périodiques hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes n'est pas prévu par le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société. Le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société sera prochainement modifié sur ce point afin de prévoir une réunion par an, hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes, au cours de laquelle sera réalisée l'évaluation des performances des dirigeants mandataires sociaux et qui sera l'occasion de réfléchir à l'avenir du management.

Déclarations sur le gouvernement d'entreprise /

14. La durée des fonctions des administrateurs

« Bien que la loi ne l'impose pas, il est indispensable que les statuts ou le règlement intérieur fixent un nombre minimum d'actions de la société concernée que doit détenir personnellement chaque administrateur. »

20. La déontologie de l'administrateur

« Hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition »

Lors d'une réunion, le conseil d'administration a discuté de l'opportunité d'intégrer le principe, pour chaque administrateur, de détenir personnellement un nombre significatif d'actions de la Société, le cas échéant en utilisant le montant des jetons de présence perçus par chaque administrateur pour acquérir des actions de la Société. Le conseil d'administration a cependant décidé de ne pas intégrer cette règle dans son règlement intérieur et laisse ainsi la faculté à chaque administrateur d'acquérir librement des actions de la Société.

18.1. Le comité en charge des rémunérations

« Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant.»

M. Christian Bellon de Chassy est un ancien administrateur indépendant de la Société et, depuis la fin de son mandat le 29 juin 2011, il exerce les fonctions de censeur du conseil d'administration. La Société considère donc qu'il présente toutes les qualités requises, y compris d'indépendance pour être membre du comité des nominations et des rémunérations et exercer les fonctions de président dudit comité.

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

3.2. L'administration et la direction de Maurel & Prom

3.2.1.

Organes d'administration, de direction générale et de direction

Monsieur Jean-François Hénin, nommé président du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 14 juin 2007, a été renouvelé une première fois dans ses fonctions le 20 mai 2010 puis le 13 juin 2013, le conseil d'administration réuni le même jour ayant décidé de lui confier les fonctions de directeur général.

3.2.1.1. Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction

3.2.1.1.1. Conseil d'administration et direction générale

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le nombre de membres du conseil d'administration ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

L'assemblée générale réunie le 13 juin 2013 a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-François Hénin et Emmanuel de Marion de Glatigny pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, le conseil d'administration doit compter une proportion de femmes de 20 % en 2014 et de 40 % en 2017. Par ailleurs, selon le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le conseil d'administration de la Société doit atteindre ce pourcentage d'au moins 20 % dans un délai de trois ans à compter du 20 mai 2010 (date de l'assemblée générale de la Société en 2010), soit avant le délai légal imposé.

Depuis le 27 mars 2013, deux femmes, Mesdames Nathalie Delapalme et Carole Delorme d'Armaillé, siègent au conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société étant composé de huit administrateurs, la représentation féminine en son sein (25 %) est donc supérieure à 20 %, conformément à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 et au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Au 31 décembre 2013, la composition du conseil d'administration de la Société était la suivante :

Membres du conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions	Commentaires
Jean-François Hénin	13 juin 2013	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015	président- directeur général	Le mandat d'administrateur de Jean-François Hénin a été renouvelé par l'assemblée générale du 13 juin 2013. Le conseil d'administration du 13 juin 2013 l'a également renouvelé dans ses fonctions de président-directeur général de la Société pour la duréede son mandat d'administrateur, étant précisé qu'il devra cesser d'exercer la fonction de directeur général de la Société lorsqu'il aura atteint la limite d'âge fixée dans les statuts de la Société.
Gérard Andreck	14 juin 2012	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014	vice-président	
Xavier Blandin	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur	
Nathalie Delapalme	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur	
Roman Gozalo	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur	
Emmanuel de Marion de Glatigny	13 juin 2013	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015	administrateur	Le mandat d'administrateur de Emmanuel de Marion de Glatigny a été renouvelé par l'assemblée générale du 13 juin 2013.
Carole Delorme d'Armaillé	13 juin 2013	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014	administrateur	Le conseil d'administration du 27 mars 2013 a coopté Madame Carole Delorme d'Armaillé en remplacement de Monsieur Bryant Chukwueloka Orjiako, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2013. Cette cooptation s'inscrit dans le cadre de la politique de diversification en termes de féminisation du conseil d'administration.
Alexandre Vilgrain	14 juin 2012	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014	administrateur	

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Jean-François Hénin, 69 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Monsieur Hénin, directeur général de Thomson CSF Finance, puis d'Altus jusqu'en mai 1993, a ensuite été président-directeur général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé chez Maurel & Prom (société en commandite par actions jusqu'en 2004) les fonctions de gérant et président-directeur général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite). Il est devenu président du directoire après la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, le 28 décembre 2004.

Monsieur Hénin a été nommé président du conseil d'administration le 14 juin 2007, à l'issue de l'assemblée ayant décidé de la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration. Son mandat d'administrateur a été renouvelé une première fois par l'assemblée générale du 20 mai 2010. Il a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 juin 2013 pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée du même jour l'a nommé président du conseil d'administration et directeur général.

Monsieur Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe, comme indiqué au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

Gérard Andreck, 69 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Président de la Macif et du groupe Macif, Monsieur Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Andreck a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société Macif au sein du conseil de surveillance. Il en est

devenu membre à titre personnel le 7 novembre 2005 et a été nommé président du conseil de surveillance le même jour, en remplacement de Monsieur Jacquard.

La cooptation de Monsieur Andreck à titre personnel au sein du conseil de surveillance a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Monsieur Andreck est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Ce premier mandat a été renouvelé le 18 juin 2009. Il a de nouveau été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2012 pour trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Xavier Blandin, 63 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Monsieur Blandin a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juin 2011 pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA, Monsieur Blandin a effectué la première partie de sa carrière, de 1978 à 1991, dans la Fonction Publique, particulièrement à la Direction du Trésor. Au cours de cette période, il a notamment été Administrateur suppléant de la France auprès du Fonds Monétaire International à Washington et Attaché financier près de l'ambassade de France aux États-Unis (1983 à . 1985), Chef du bureau « Banques et réglementation bancaire » à la Direction du Trésor (1985 à 1986), Conseiller Technique au Cabinet de M. Cabana puis de M. Balladur (1986 à 1988), Chef du Bureau des Entreprises Publiques (1988 à 1989) puis Sous-directeur à la Direction du Trésor (de 1989 à 1991).

De 1991 à fin décembre 2010, Monsieur Blandin a exercé ses activités professionnelles dans le domaine bancaire, successivement au sein de la Banque Paribas (1991 à 1999) puis de BNP PARIBAS, où il a été Membre du Comité exécutif du département « Corporate Finance » puis « Senior Banker ».

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Nathalie Delapalme, 57 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Madame Delapalme a été cooptée par le conseil d'administration du 20 mai 2010, en remplacement de la Financière de Rosario, démissionnaire. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010, a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2011 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Madame Delapalme a effectué la première partie de sa carrière au Sénat, entre 1984 et 1985 puis entre 1997 et 2002, pour l'essentiel comme administrateur puis conseiller à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la Nation.

Elle a également été directeur adjoint du Ministre chargé de la Coopération entre 1995 et 1997, puis conseiller Afrique du Ministre des Affaires étrangères de 2002 à 2007. Inspecteur général des finances en service à l'IGF de 2007 à 2010, elle a rejoint en juin 2010 la Fondation Mo Ibrahim comme Directeur Exécutif en charge de la Recherche et des Politiques Publiques.

Roman Gozalo, 68 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Monsieur Gozalo a été membre du directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007. Après la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 30 août 2007 ; il a exercé ces fonctions jusqu'en mai 2008.

Monsieur Gozalo a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale du 12 juin 2008. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011, a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2014 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la direction générale de trois filiales du groupe Total entre 1988 et 2002 et également en tant que directeur administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

Emmanuel de Marion de Glatigny, 67 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Membre et vice-président du conseil de surveillance de Maurel & Prom (alors société en commandite par actions), Monsieur de Marion de Glatigny a été nommé pour la première fois membre du conseil de surveillance le 19 juin 2001.

Monsieur de Marion de Glatigny est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat a été renouvelé une première fois le 20 mai 2010. Il a de nouveau été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 juin 2013 pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015.

Monsieur de Marion de Glatigny a développé son expertise en matière de gestion par ses fonctions de directeur dans une compagnie d'assurances et également ses mandats de membre de conseils de surveillance et de conseils d'administration depuis 1984.

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Alexandre Vilgrain, 58 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Monsieur Vilgrain est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son dernier mandat en date a été renouvelé pour une période de 3 ans par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Préalablement, Monsieur Vilgrain avait été coopté membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom par le conseil le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon.

Alexandre Vilgrain dirige le Groupe SOMDIAA depuis 1995. Nommé à la tête du groupe à la suite de son père (Jean-Louis Vilgrain) il administre aujourd'hui l'ensemble des filiales de SOMDIAA et exerce différents mandats au sein d'autres sociétés (CARE, SIDA Entreprises). Témoin privilégié des évolutions économiques de l'Afrique et dirigeant d'un groupe leader de l'industrie agro-alimentaire sur le continent, Alexandre Vilgrain s'est vu confier la Présidence du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) depuis 2009.

Entré dans la société familiale en 1979 après des études de droit à la faculté Paris II Panthéon-Assas, Monsieur Vilgrain a occupé différentes fonctions au sein du groupe familial en Afrique, en Asie et en Europe.

En 1985, il fonde Délifrance Asia, une chaîne de cafésboulangeries à la française implantée dans plusieurs pays d'Asie. Le succès de ce concept inédit dans la région permet à Monsieur Vilgrain de mener l'introduction de la société à la bourse de Singapour en 1996, avant de quitter ses fonctions en 1998 pour se recentrer sur les activités du Groupe en Afrique.

Carole Delorme d'Armaillé, 51 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Madame Delorme d'Armaillé a été cooptée lors du conseil d'administration du 27 mars 2013 en remplacement de Monsieur Orjiako, démissionnaire, sa cooptation ayant été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2013. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Madame Delorme d'Armaillé a commencé sa carrière en 1984 chez Péchiney (désormais Alcan). Elle a ensuite rejoint la Batif, la banque de marchés de la société Thomson CSF (désormais Thalès), en 1987, puis J.P. Morgan Paris en 1992. En 1995, elle retourne dans le secteur industriel de l'emballage chez Crown Cork & Seal (ex CarnaudMetalbox) où elle occupe les fonctions de trésorier international pendant cinq ans avant de rejoindre l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE) en 2000 en tant que Délégué Général.

À partir de 2003 et jusqu'en septembre 2012, elle occupe les fonctions de directeur de la communication et relations investisseurs au sein de l'association Paris Europlace, organisation en charge de la promotion de la Place financière de Paris.

Madame Delorme d'Armaillé est membre de l'IFA et de la SFAF.

3.2.1.1.2. Censeur

Le conseil d'administration peut nommer, auprès de la Société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs.

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Ils peuvent faire partie des comités créés par le conseil d'administration autre que le comité d'audit et des risques.

Le conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration du 29 juin 2011 a nommé Monsieur Christian Bellon de Chassy à la fonction de

Christian Bellon de Chassy, 80 ans

Maurel & Prom 51, rue d'Anjou 75008 Paris

Monsieur Bellon de Chassy était membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat d'administrateur étant arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2011, Monsieur Bellon de Chassy n'en a pas sollicité le renouvellement. Il a été nommé censeur par le conseil d'administration du 29 juin 2011 qui a suivi l'assemblée générale du même jour.

Préalablement membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Bellon de Chassy a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Bellon de Chassy est expert auprès des tribunaux et arbitre international. Il est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut Français du Pétrole (École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966: forage et production).

Il a acquis, comme directeur de Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant et en présidant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore (15 employés), il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « Loss & average adjuster » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers et/ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux pétroliers dans plus de 30 pays.

Conseil de la Communauté Européenne (DG 13), il a participé à l'orientation de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques et a été chargé de gérer des budgets de la Banque Européenne. Mandaté par la Chambre de commerce internationale, il a exercé la fonction d'arbitre pour la « International Court of Arbitration ».

3.2.1.1.3. Direction

L'équipe dirigeante de la Société est décrite en page 6.

3.2.1.1.4. Autres informations

À la connaissance de la Société, aucun membre du conseil d'administration ou ancien membre du directoire ou ancien membre du conseil de surveillance :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé, en qualité de mandataire social dirigeant ou non dirigeant, à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années;
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), à l'exception de Monsieur Jean-François Hénin et de Monsieur Fréderic Boulet :
- Monsieur Hénin a été condamné par la Cour de Discipline Budgétaire et Financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (arrêt du 24 février 2006). Au terme de l'homologation d'une transaction en juillet 2006 dans le dossier Executive Life (procédure américaine permettant à la personne prévenue de maintenir son innocence tout en acceptant, compte tenu des circonstances, de plaider coupable des faits reprochés afin de mettre un terme aux poursuites) il a dû s'acquitter d'une amende d'1 MUS\$ et a été interdit de présence sur le territoire américain pour une durée de cinq ans. Enfin, dans le dossier Altus Finance, le TGI de Paris, par jugement rendu le 14 mai 2008, a prononcé la relaxe pure et simple de Monsieur Hénin de tous les chefs de préventions pour lesquels il avait comparu; et

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

 Monsieur Hénin et Monsieur Boulet ont été condamnés par la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Par décision en date du 4 décembre 2008, cette dernière a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom et de Monsieur Hénin, président de son directoire à l'époque des faits, des sanctions pécuniaires de respectivement 300 000 € et 200 000 € du chef d'une information non exacte, précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Le communiqué publié en juin 2005 incluait la part des tiers dans les réserves de pétrole que la Société venait d'acquérir. Cette prise en compte de la part des tiers faussait également le prix de revient par baril annoncé au public. Le communiqué publié en octobre 2005 mentionnait un montant de réserves moins important et attribuait cette différence à une modification des critères de calcul et à l'adoption des normes comptables IFRS sans faire clairement apparaître le caractère erroné, dans le communiqué du mois de juin, de la prise en compte de la part des tiers. La commission des sanctions a souligné l'importance que revêtait pour une société d'exploration et de production d'hydrocarbures, le caractère élémentaire de la distinction entre part propre et part des tiers et l'évidente anomalie à laquelle conduisait la prise en compte de la part des tiers pour le calcul du prix d'achat. Par ailleurs, la commission des sanctions de l'AMF a sanctionné Monsieur Boulet, ancien directeur général de la Société. Monsieur Hénin, à titre personnel, et Maurel & Prom, ont interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier. La cour d'appel de Paris, par un arrêt en date du 2 février 2010 a rejeté les recours formés contre la décision de la commission des sanctions de l'AMF. Monsieur Hénin à titre personnel, et Maurel & Prom, ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

3.2.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années

À titre liminaire, il est rappelé que conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le dirigeant mandataire social de la Société, Monsieur Jean-François Hénin, n'exerce pas plus de deux mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris des sociétés étrangères. En outre, le dirigeant mandataire social de la Société doit recueillir l'avis du conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée extérieure au Groupe.

Par ailleurs, lors de la nomination ou du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations et des rémunérations s'assure que l'administrateur concerné de la Société n'exerce pas plus de quatre mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris des sociétés étrangères.

Afin de s'assurer du respect des règles susmentionnées et des règles relatives au cumul des mandats prévues par le Code de commerce, chaque administrateur tient informé le conseil d'administration des mandats exercés dans d'autres sociétés, y compris sa participation aux comités du conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères.

Les mandats exercés par les membres du conseil d'administration sont décrits à la page suivante :

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Jean-François HÉNIN

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

À titre d'information, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809-2004 du 29 avril 2004, la Société ne mentionne pas, dans les tableaux ci-dessous, la liste de tous les mandats exercés par Monsieur Hénin dans les sociétés du Groupe :

Au sein du Groupe :

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée)
Managing director A	Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou ≤ 30/09/2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Pacifico SA
MPI (société cotée) (Anciennement M&P Nigeria)
Pacifico Forages
CIMV

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Seplat Petroleum Development Company Ltd ; Newton Energy Ltd

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Au sein du Groupe 🗈

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée)
Managing director A	Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Pacifico SA	
Maurel & Prom Nigeria (société cotée)	
Pacifico Forages	
CIMV	
	Maurel & Prom Nigeria (société cotée) Pacifico Forages

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	Seplat Petroleum Development Company Ltd ; New Gold Mali ; représentant de Pacifico (jusqu'au 12 octobre 2012)
----------------	--

/ Exercice 2011 /

Au sein du Groupe 🖔

'	
Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée) ; Maurel & Prom Nigeria (jusqu'au 22 septembre 2011)
Président du conseil d'administration	Maurel & Prom Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011), à compter du 22 septembre 2011
Managing director A	Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou

Mandats exercés dans des sociétés françaises.

Président du directoire	Pacifico SA
Administrateur	Pacifico Forages
Membre du conseil de surveillance	CIMV

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

New Gold Mali ; représentant de Pacifico	
	New Gold Mali ; représentant de Pacifico

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Exercice 2010 /	
Au sein du Groupe :	ř
Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée) Maurel & Prom Nigeria
Président	Caroil
Managing director A	Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou
Mandats exercés dans des sociétés fra	ançaises :
Président du directoire	Pacifico SA
Administrateur	Pacifico Forages ; EO2
Membre du conseil de surveillance	CIMV
	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée)
Au sein du Groupe :	Établissements Maurel & Prom SA (société cotée) Caroil
Au sein du Groupe : Président-directeur général	
Au sein du Groupe ; Président-directeur général Président	Caroil
Au sein du Groupe : Président-directeur général Président Managing director A Administrateur général	Caroil Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV Prestoil Kouilou
Au sein du Groupe : Président-directeur général Président Managing director A Administrateur général	Caroil Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV Prestoil Kouilou
Président Managing director A Administrateur général Mandats exercés dans des sociétés fr	Caroil Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV Prestoil Kouilou ançaises :
Au sein du Groupe : Président-directeur général Président Managing director A Administrateur général Mandats exercés dans des sociétés frances	Caroil Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV Prestoil Kouilou ançaises : Pacifico SA Pacifico Forages ; EO2

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Gérard ANDRECK

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil d'administration	MACIF SAM ; MACIF SGAM ; OFI Holding ; SOCRAM BANQUE SA
Président	GEMA ; AFA
Vice-président	IMA SA (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management SA SFEREN (membre du conseil d'administration)
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce SA ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations SA ; MACIFILIA SA ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR (société cotée) ; SFEREN ; CEGES
Membre du conseil de surveillance	GPIM SAS ; MUTAVIE SA
Membre du comité de direction	SIEM SAS ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) SAS
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO SAS
Censeur	SICAV OFI Trésor/Altima Assurances

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Eurecos (Espagne)
Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil d'administration	AFA ; MACIF SAM ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) ; SOCRAM BANQUE SA
Président	GEMA
Vice-président	IMA SA (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management SA ; SFEREN
Administrateur	CEGES ; Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce SA ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations SA ; MACIFILIA SA ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI SMIDCAP OPPORTUNITIES ; SCOR (société cotée)
Membre du conseil de surveillance	GPIM SAS ; MUTAVIE SA
Membre du comité de direction	SIEM SAS ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) SAS
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO SAS
Censeur	SICAV OFI Trésor ISR

Mandats exercés dans des sociétés étrangères:

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

/ Exercice 2011 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) ; SOCRAM BANQUE SA
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA SA (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management SA
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce SA ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations SA ; MACIFILIA SA ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR (société cotée) ; SFEREN
Membre du conseil de surveillance	GPIM SAS ; MUTAVIE SA
Membre du comité de direction	SIEM SAS ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) SAS
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO SAS
Censeur	SICAV OFI Trésor

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

/ Exercice 2010 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises;

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) SOCRAM BANQUE SA
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA SA (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management SA
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce SA ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations SA ; MACIFILIA SA ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR (société cotée) ; SFEREN
Membre du conseil de surveillance	GPIM SAS ; MUTAVIE SA
Membre du comité de direction	SIEM SAS ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) SAS
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO SAS
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

/ Exercice 2009 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF SAM ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) ; SOCRAM BANQUE SA
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA SA (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management SA
Administrateur	Compagnie Foncière de la Macif SAS ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce SA ; MACIF Gestion ; MACIF Participations SA ; MACIFILIA SA ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; OFIMALLIANCE ; SEREN SA ; SCOR (société cotée); SFEREN ; SGAN
Membre du conseil de surveillance	GPIM SAS ; MUTAVIE SA ; OFI RES
Membre du comité de direction,	SIEM SAS ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) SAS
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO SAS
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères:

Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Xavier BLANDIN

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Administrateur	MPI (société cotée) ; FIDEAL	
Président	FISTRA Conseil SAS	

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Administrateur	Maurel & Prom Nigeria (société cotée) ; FIDEAL
Président	FISTRA Conseil SAS

/ Exercice 2011 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Administrateur	Maurel & Prom Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011) FIDEAL
Président	FISTRA Conseil SAS

Au cours des exercices précédents (2009 et 2010), Monsieur Blandin a été administrateur de diverses SOFICA.

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Nathalie DELAPALME

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Administrateur	MPI (société cotée)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises:

é cotée)

/ Exercice 2011 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises &

Administrateur	Maurel & Prom Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

/ Exercice 2010 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Carole DELORME D'ARMAILLÉ

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

À la connaissance de la Société, Madame Carole Delorme d'Armaillé n'exerce aucun autre mandat social.

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Au cours des cinq dernières années, Madame Carole Delorme d'Armaillé n'a exercé aucun mandat dans des sociétés.

Roman GOZALO

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Censeur	MPI (société cotée)

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Genseur	Maurel & Prom Nigeria (société cotée)
00110001	Madel a From Figure (Society

/ Exercice 2011 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Censeur (depuis le 14 décembre 2011)	Maurel & Prom Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011)

Au cours des exercices 2009 et 2010, à la connaissance de la Société, Monsieur Gozalo n'exerçait aucun autre mandat.

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Emmanuel de MARION DE GLATIGNY

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil de surveillance	Pacifico SA	
Administrateur	MPI (société cotée) ; Pacifico Forages	
Gérant	Glatigny Patrimoine	

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises:

Pacifico SA
Maurel & Prom Nigeria (société cotée) ; Pacifico Forages
Glatigny Patrimoine

/ Exercice 2011 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Président du conseil de surveillance	Pacifico SA
Administrateur	Maurel & Prom Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011) ; Pacifico Forages ; Safetic
Gérant	Glatigny Patrimoine

/ Exercice 2010 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil de surveillance	Pacifico SA	
Administrateur	Safetic ; Pacifico Forages ; Maurel & Prom Nigeria	
Gérant	Glatigny Patrimoine	

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

/ Exercice 2009 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil de surveillance	Pacifico SA
Administrateur	Easydentic ; SEREN ; Pacifico Forages
Gérant	Glatigny Patrimoine

Alexandre VILGRAIN

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding ; Fromentiers de France ; Europe des Pains
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Administrateur	Secria ; Care France ; MPI (société cotée)
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) ; Fromentiers Magasins

Mandats exercés dans des sociétés étrangères 🖫

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation ; société SUCAF Côte d'Ivoire ; SUCAF Gabon ; SUCAF RCA
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Mandats exercés au cours des exercices précédents

/ Exercice 2012 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises:

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding ; Fromentiers de France ; Europe des Pains
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Administrateur	Secria ; Care France ; Maurel & Prom Nigeria (société cotée)
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) ; Fromentiers Magasins

Mandats exercés dans des sociétés étrangères:

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation ; société SUCAF Côte d'Ivoire ; SUCAF Gabon ; SUCAF RCA
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

/ Exercice 2011 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Administrateur	Secria ; Sonopros ; Care France ; Maurel & Prom Nigeria (société cotée à compter du 15 décembre 2011)
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	Société Gabonaise SMAG; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM); Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.); société américaine Food Research Corporation; société SUCAF Côte d'Ivoire
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin Du Cameroun (SGMC)

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

/ Exercice 2010 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Gérant	Société Fromimo
Administrateur	Société Secria ; Sonopros ; Care France ; Maurel & Prom Nigeria
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères 🖟

Administrateur	Société Gabonaise SMAG; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.); société américaine Food Research Corporation; société SUCAF Côte d'Ivoire
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin Du Cameroun (SGMC)

/ Exercice 2009 /

Mandats exercés dans des sociétés françaises:

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor
Représentant	Cogedal au conseil d'administration de Petrigel (lle de La Réunion)
Gérant	Société Fromimo
Administrateur	Société Secria ; Sonopros ; Care France
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (société cotée)
	·

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	Société Gabonaise SMAG; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.); société américaine Food Research Corporation; Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)
Président-directeur général	Société Saris-Congo

L'administration et la direction de Maurel & Prom /

Christian BELLON DE CHASSY - Censeur

Mandats exercés au cours de l'exercice 2013

À la connaissance de la Société, Monsieur Bellon de Chassy n'exerce aucun autre mandat social.

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012, Monsieur Bellon de Chassy n'a exercé aucun autre mandat que celui d'administrateur de la Société de 2008 à 2011.